



# **APPEL À CANDIDATURE**

## **RÉSIDENCE DE RECHERCHE & DE CRÉATION CÉRAMIQUE**

### **2026**

**Institut Européen des Arts Céramiques  
Guebwiller – Haut-Rhin (France)**

**3 mois : à partir d'avril**

# Présentation de la structure



INSTITUT  
EUROPÉEN  
DES ARTS  
CÉRAMIQUES



©B.Fz

L'**Institut Européen des Arts Céramiques** s'inscrit dans un projet culturel en synergie avec la labellisation du patrimoine local en tant que « Pays d'Art et d'Histoire » et repose pour l'essentiel sur l'enseignement et la diffusion des arts céramiques au niveau local, régional et international.

Labellisé pôle de compétences Métiers d'Art en Grand Est pour la céramique, l'IEAC est doté d'un plateau technique exclusivement dédié à cette pratique. L'établissement dispose en outre d'une expertise sur le médium et d'un large réseau de partenaires qui offre un cadre de travail et de recherche propice à la création et à l'innovation.

En mettant en jeu un dialogue permanent avec les milieux de la création contemporaine et celui des arts appliqués de la céramique, l'IEAC contribue à la recherche d'une meilleure cohérence entre savoir-faire et création. Le cursus professionnel dispensé à l'IEAC est centré sur l'acquisition des données propres aux matériaux céramiques, sur la connaissance et l'appropriation des techniques de réalisation et de mise en œuvre des matériaux, et intègre le développement de la sensibilité artistique. Dix stagiaires sont formés chaque année.

La programmation d'événements céramiques (expositions, conférences), l'accueil en résidence d'artistes et de designers, l'accompagnement de projets (scolaires, publics sensibles, étudiants, seniors...) et une large offre de cours et stages de loisir complètent les actions de l'IEAC.

[Site internet](#)

[Page Facebook](#)

[Instagram](#)

# Contexte de la résidence

---

L'IEAC a fondé son projet artistique et culturel sur un territoire marqué par la céramique et l'empreinte de Théodore Deck, célèbre céramiste du 19<sup>e</sup> siècle. Cet ancrage suppose un temps long d'imprégnation du territoire ainsi qu'un temps de dialogue structurant avec les acteurs locaux, les opérateurs culturels et les partenaires institutionnels.

En 2019, la création d'un nouveau pôle culturel et touristique au château de la Neuenbourg a permis la relocalisation de l'IEAC dans de nouveaux locaux, ouvrant des perspectives de développement en termes de visibilité et d'attractivité.

En 2025 la labellisation régional en tant que pôle de compétences céramique confirme son rôle de structure fédératrice, ancrée localement au cœur d'un écosystème de savoir-faire de haute technicité. Cette nouvelle dynamique et le positionnement de l'IEAC dans le domaine de la création contemporaine marquent sa spécificité au niveau national.

L'IEAC offre aujourd'hui une plate-forme d'échange et un lieu d'expérimentation propice à l'accomplissement et à l'approfondissement d'un travail artistique, dans les différents champs investis par les arts céramiques.

Il s'agit aussi plus largement d'explorer de nouvelles pistes pour l'utilisation du matériau céramique ou de ses techniques, pour mettre en valeur les produits et les savoir-faire liés.

Accompagné par la vision plastique et l'expertise technique des formateurs de l'IEAC, l'artiste est amené à questionner sa démarche au regard du territoire.

Nous voulons aussi un projet porteur de sens, capable de fédérer des publics différents, voire éloignés du fait artistique et culturel.

Les objectifs sont :

- soutenir et encourager la création dans le domaine de la céramique et accompagner l'artiste dans sa démarche
- favoriser l'émergence d'un **projet singulier et relié à l'identité du territoire et/ou de notre structure** (patrimoine, réseau professionnel local, partenariats culturels, techniques vernaculaires...)
- sensibiliser le public à cette discipline et à l'art contemporain plus largement
- valoriser l'image du territoire du Grand Est : communication autour du projet, restitution sous un format adapté à celui-ci
- rendre la culture accessible : temps de rencontre avec les publics, médiation, grâce à un lieu d'accueil attractif, la Neuenbourg.

Pour l'artiste, cette résidence est l'opportunité de bénéficier d'un temps de travail dédié au sein d'un établissement de formation qui permet la mise à disposition d'une expertise, d'un accompagnement technique via des céramistes, formateurs spécialisés, d'un matériel et d'outils adaptés à la pratique. C'est aussi un temps favorable à l'échange avec les publics de l'IEAC.

## La résidence

La résidence s'adresse à tout artiste ou artisan d'art résidant en France ou à l'étranger, engagé dans une démarche professionnelle de création et ayant des connaissances du matériau et des techniques de mise en œuvre suffisantes pour évaluer, organiser et réaliser son projet en autonomie.

L'accompagnement et l'expertise apportés par l'IEAC porteront sur le choix des matériaux et des techniques adaptés aux attentes de l'artiste, à leur mise en œuvre ainsi qu'à l'utilisation des équipements proposés et au questionnement artistique autour du medium terre.

L'objectif est à la fois de faire connaître au public de nouveaux artistes, porteurs d'un propos artistique innovant ou du moins singulier, et de permettre à ces artistes de développer leurs projets en les aidant dans les différentes étapes de leur création. La résidence s'inscrit dans le cadre global du projet culturel de l'IEAC qui s'engage à accompagner un projet de création sur la durée. Pour ce faire, l'IEAC mettra à disposition des espaces de travail, un soutien administratif, artistique et technique, tout en étant force de proposition et en portant un regard sur le projet.

## L'atelier

Un atelier de travail personnel et individuel de 23 m<sup>2</sup> sera mis à disposition de l'artiste en résidence pour mener ses recherches du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. Durant cette résidence, l'artiste sera immergé dans la vie de l'établissement.

L'IEAC dispose également d'un espace informatique ainsi que d'une bibliothèque, nécessaires aux recherches et à la constitution de documents relatifs au travail mené par l'artiste. La connexion internet est assurée durant les temps de résidence.



# Équipements mis à disposition

**L’Institut Européen des Arts Céramiques dispose de :**

- 2 fours électriques NABERTHERM de 440 litres (année 2019) : dimensions intérieures L.600 x P.750 x H.1000 mm
- 1 four électrique NABERTHERM de 300 litres : L.630 X P.650 x H.750 mm
- 2 fours à essais (année 2016 et 2019)
- 1 four à gaz ROHDE de 500 l (année 2019) : L.610 x P.870 x H.980 mm
- Tours
- 1 croûteuse
- 1 cabine d’émaillage
- 1 boudineuse
- 1 laboratoire dédié au travail des émaux
- Petits équipements habituellement utilisés en céramique

Seules les créations réalisées durant la résidence seront cuites dans les fours de l’IEAC. Ces cuissons s’inscrivent dans un programme spécifique à caler avec l’équipe pédagogique et la cheffe d’atelier qui coordonne le planning général de l’ensemble des cuissons en céramique.

En raison des contraintes techniques générées par les cuissons, un rétroplanning très en amont est à anticiper avec l’équipe technique. Il sera diffusé en interne.

**L’artiste devra avoir les compétences techniques nécessaires pour utiliser les équipements proposés en connaissance. La mise en œuvre des cuissons sera accompagnée.**





## Modalités et conditions générales

**Durée** : 12 semaines non consécutives par tranche de 3 semaines minimum, étalées selon un planning établi et validé par les 2 parties.

**Période** : d'avril à décembre

**Bourse de résidence** : l'artiste bénéficiera d'une aide **forfaitaire** de séjour de **2500€** pour l'ensemble de la résidence.

Cette contribution n'est pas à considérer comme une rémunération au temps passé au service de l'IEAC mais comme un soutien au travail personnel de l'artiste.

Aucune prestation ni production ne sera ainsi demandée pour la structure en dehors du projet de résidence.

**Frais de production** : une somme de **1500 €** maximum pour le matériel nécessaire à la résidence sera octroyée. Ce montant inclut les fournitures à la création, les frais de port, de transport y compris d'emballage et le matériel d'exposition supplémentaire le cas échéant.

L'achat du petit outillage est exclu.

Pour obtenir le remboursement des frais de production, l'artiste devra soumettre au préalable une liste des besoins, en privilégiant les matières et fournitures disponibles à l'IEAC. Ces achats de fourniture sont soumis à la validation de la direction. Tout achat réalisé sans l'accord de l'institut sera à la charge de l'artiste.

Le remboursement des achats effectués par l'artiste se fera sur présentation d'une ou plusieurs factures, accompagnée(s) des justificatifs d'achat. Le total des dépenses ne pourra excéder 1500 €, matières fournies par l'IEAC comprises. Le travail avec les ressources, matériaux et matériels trouvés sur site serait apprécié.

**Défraiement** : Les frais de déplacement seront remboursés à l'artiste de son lieu de résidence principal à l'IEAC selon le planning établi par les deux parties et au **tarif SNCF 2eme classe**. Le versement se fera sur présentation d'une facture détaillée.

**Rémunération** : un droit de présentation publique de **500 €** sera versé à l'artiste dans l'hypothèse d'une exposition de fin de résidence. La présence de l'artiste pour le montage et le vernissage de celle-ci sera nécessaire.

Des honoraires à hauteur de 50 €/heure seront perçus par l'artiste pour toutes autres actions de restitution (hors temps de résidence et de préparation) et dans la limite de 500 € (conférence, ateliers, performance...).

Les frais d'hébergement et de déplacement en lien avec le projet de restitution (au tarif SNCF 2<sup>e</sup> classe) et en dehors des périodes de résidence seront à la charge de l'IEAC.

Un contrat, définissant les modalités d'accueil et de la restitution, sera préalablement établi entre l'artiste et l'IEAC.

**Communication** : les frais de communication relatifs au projet de restitution (exposition, conférence(s), édition...) seront à la charge de l'IEAC. Les outils et moyens de communication seront déterminés par l'IEAC, en concertation avec l'artiste et en fonction du projet.

## **Hébergement**

---

Pour toute la durée de sa résidence, l'artiste bénéficie de la mise à disposition d'un logement meublé, charges et assurance comprises.

## **Contreparties**

---

Les artistes accueillis se situent dans une démarche d'ouverture aux publics ; ils pourront donc être amenés, par exemple, à montrer une étape de leur travail, à participer à une rencontre avec le public, à animer un atelier de pratique artistique. Des rendez-vous pédagogiques seront également favorisés et planifiés, sous forme de conférence, de démonstration ou de workshop.

Ces temps d'échange ne pourront pas excéder 10% du temps de résidence total.

Une pièce ou une réalisation produite durant la résidence sera choisie par l'équipe artistique pour entrer dans le fonds céramique de l'IEAC. Le nom de l'artiste sera systématiquement associé à la pièce lors d'éventuelles présentations publiques.

## **Bilan et restitution**

---

Un dossier-bilan rédigé, illustré et documenté sera remis (format PDF **et** version imprimée) par l'artiste au plus tard 1 mois après la fin de la résidence.

Le bilan de la résidence peut donner lieu à une exposition ou toute autre forme de restitution adaptée au projet, afin de rendre compte du travail de recherche et du chemin artistique effectué. L'artiste, la direction et l'équipe pédagogique décideront collégialement du format de restitution avant le début de la résidence.

Une exposition réalisée en fin de séjour ne se pose donc pas comme un objectif, mais comme un des outils de la démarche d'action culturelle et de sensibilisation. Elle doit, dans la mesure du possible, être menée en direction de différents publics (stagiaires de la formation professionnelle, scolaires, habitants du territoire, partenaires de l'IEAC, autres artistes...).

## Dossier de candidature et pièces à fournir

---

### Les candidats devront fournir :

- Un curriculum vitae à jour où figurent les coordonnées et liens internet : site, blog, Instagram...
- Un portfolio, format PDF (10Mo max) comprenant un texte présentant la démarche de création, 5 à 10 visuels d'œuvres légendés.
- Une note d'intention décrivant le projet, son rapport au matériau céramique, les recherches que le créateur souhaite entreprendre pendant le temps de la résidence, l'identification des matières premières nécessaires et leurs quantités.
- Une note d'intention sur le projet de restitution envisagé.
- Une copie de l'attestation d'affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, AGESSA ou URSSAF, ou tout autre document prouvant le statut professionnel, y compris pour les artistes étrangers.
- L'attestation de dispense de précompte pour les revenus artistiques.
- N° de sécurité sociale.
- Un avis de situation au répertoire SIREN (en ligne : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>) sur lequel figure votre N° de SIRET et votre code APE.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

Le jury sera sensible à la qualité générale de la démarche artistique et à la façon dont le projet s'articule au contexte et à l'environnement de l'IEAC. Il tiendra compte également des connaissances techniques de l'artiste.

Le dossier de candidature complet doit être retourné **avant le dimanche 1<sup>er</sup> février 2026 à 23h59**, par mail, au format PDF (un seul fichier) à : [v.breyer@ieac.fr](mailto:v.breyer@ieac.fr)

Objet du mail : **NOM Prénom - Candidature résidence IEAC 2026**

Les participants seront informés des résultats de la sélection par e-mail à partir du 23 février 2026.